

4

Après Châtillon, où stocker les résidus de nos déchets ?

Un processus d'identification a permis de sélectionner 3 sites correspondants aux exigences :

Sondages à Satigny en 2022

Dans le courant de l'hiver 2022, des mesures géophysiques électromagnétiques (RMT) auront lieu sur le site de Bourdigny. Deux personnes parcourront à pied l'ensemble du secteur avec leur matériel (récepteur radio, bobine de mesure de champs magnétique et deux électrodes reliées par un câble électrique) pendant environ une semaine. Des forages pourraient être déployés dans un second temps pour parfaire les informations sur le sous-sol.

Type d'investigations

La méthode employée utilise les ondes radios pour déterminer la composition du sous-sol. Ces mesures permettent ensuite de dresser des cartes ou des profils souterrains afin de déduire la nature géologique du sous-sol. La population sera informée des résultats des mesures effectuées à l'hiver 2022.



Pour en savoir plus :

Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) au 022 546 70 70 (9h-12h et 14h-16h) ou par email à l'adresse : gesdec@etat.ge.ch

valorisationdechets.ge.ch

ÉLIMINONS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



1

Les mâchefers, résidus de nos déchets, qu'est-ce que c'est ?

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas. Chacun doit agir pour réduire ses déchets et consommer de façon responsable. Le recyclage des déchets doit également être augmenté dans notre canton afin de réduire de 25% les déchets incinérables d'ici 2025.

être réduite ou recyclée, et doit donc être incinérée. On appelle mâchefers, le reste des déchets ménagers ou industriels qui n'a pas pu être brûlé lors de l'incinération à l'usine des Cheneviers. Cela représente environ 20% de l'ensemble des déchets genevois, ménages et industries confondus qui sont traités par incinération.

Néanmoins, une partie de nos déchets ménagers et industriels ne peut pour l'heure



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENERARI LUX

#GEnvironnement

Il s'agit par exemple des matières qui ne brûlent pas telles que :



Les métaux nobles comme l'or, l'argent ou le platine



Les minéraux



Les métaux ferreux et non ferreux comme le cuivre, le fer, le zinc ou l'aluminium



Les cendres issues de la combustion du bois, du papier ou des déchets organiques



Les métaux lourds ou rares comme le plomb ou le chrome



Les sels

2

Que faire de nos mâchefers ?

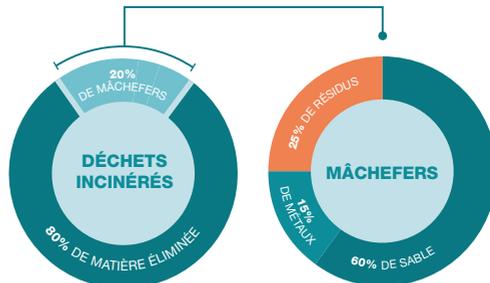
Récupérer les métaux

Divers traitements sont appliqués pour extraire les métaux des mâchefers, on parvient encore à extraire les 15% de la masse de ces résidus qui peut être valorisée et réemployée.

Avancée cantonale pour valoriser les résidus

De récents travaux menés sous la direction du canton de Genève ont démontré qu'il est possible de transformer les mâchefers non métalliques en sable épuré, composé de minéraux et de restes de cendres. Jusqu'à 75% des résidus pourraient être valorisés (métaux + sable). Le sable peut être employé dans la construction (béton, bitume). Cette valorisation nécessite toutefois une modification de la législation fédérale.

En dépit du processus de valorisation, une part de ces résidus, ne peut aujourd'hui pas être valorisée : les mâchefers. Cette proportion tend à diminuer au fur et à mesure des progrès de réduction des déchets, de tri et de valorisation effectués.



3

Que faire des mâchefers et comment les stocker ?

Ces résidus sont stockés dans des espaces prévus à cet effet, selon des critères stricts établis au niveau de la législation fédérale qui ménagent l'environnement et le paysage. Une décharge est exploitée par étapes successives pour limiter l'impact sur le paysage et les terres agricoles.

A Genève, les mâchefers étaient jusqu'à 2021 stockés dans l'espace du Nant de Châtillon, arrivé à saturation, obligeant ainsi les autorités à identifier de nouvelles solutions de stockage. Une solution temporaire a été trouvée avec le Jura pour accueillir jusqu'en 2024 nos 40'000 tonnes annuelles de mâchefers.

Des critères environnementaux stricts

A ce titre, les critères établis par la Confédération sont très stricts sur les enjeux liés aux nuisances, à la santé, ou à l'impact paysager ou sur les riverains.

Les espaces de stockage enterrés doivent être situés dans des zones bénéficiant d'une géologie particulière, souvent avec une base argileuse pour une étanchéité op-

timale afin d'éviter les infiltrations. Les eaux issues des écoulements doivent être récupérées via des aménagements dédiés. Les espaces de stockage sont creusés au fur et à mesure puis revégétalisés pour un minimum d'impact sur le paysage. Une bonne accessibilité et une insertion adéquate dans le paysage sont exigées. Les nuisances olfactives, sonores ou visuelles pour les riverains sont maîtrisées et réduites.

